

Image not found or type unknown



Esprit du contradictoire

Par **Aztec**, le **18/04/2023** à **16:43**

Bonjour,rrnrnJ'ai saisi le tribunal de proximité par requête et je vais me représenter moi-même. Novice. À la date de la saisine j'ai déposé un dossier complet avec ma demande et pièces que j'ai communiqué à mon adversaire et ensuite à son avocat. Je viens récemment de trouver un cas de jurisprudence qui aussi s'applique parfaitement et je voudrais le mentionner dans le débat de l'audience. Est-ce que je dois aussi envoyer préalablement les références de cette jurisprudence à mon adversaire ?rnMerci d'avance pour votre réponse